

T A R I F I C A T I O N D E L ' É C O C E N T R E

Remorque de 4' et moins	15 \$
Remorque de 8' et moins	20 \$
Remorque de 12' et moins	25 \$
Remorque plus de 12'	35 \$
Boîte de camion	20 \$
Bardeaux d'asphalte- bâtiment accessoire (permis de rénovation obligatoire)	50 \$
Bardeaux d'asphalte- bâtiment principal (permis de rénovation obligatoire)	100\$

Si vous combinez un camion et une remorque, les montants seront additionnés.

GRATUIT

- Résidus ferreux;
- Pneus de tous genres sauf industriels;
- Téléphones cellulaires;
- Cartouches d'imprimantes originales;
- Ordinateurs, moniteurs, souris, claviers, moniteurs, imprimantes, fils;
- Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents;
- Batteries de véhicules motorisés;
- Piles rechargeables et non rechargeables en tout genre;

GRATUIT – AVEC RÉSERVE

- Huiles usagées, filtres à l'huile usagés et contenants d'huile;
- Huile végétale d'origine domestique;
- Peinture (non mélangée).

Les huiles usées et les peintures ne doivent pas être mélangées, car nous devons facturer au fautif ce que la compagnie responsable de la cueillette des huiles charge à la municipalité.

Le permis est toujours **obligatoire** pour avoir accès à ce service. Vous pouvez vous le procurer au bureau municipal, au 18 Principale Nord, ou au téléphone au (819) 449-4578.

Pour payer les frais relatifs au permis, vous pourrez le faire au bureau ou au préposé à l'écocentre; un reçu vous sera remis. Notre préposé sera là pour vous guider, mais non pour débarquer vos objets; **prévoyez la main d'œuvre nécessaire.**

Pour avoir de l'information sur l'écocentre de Maniwaki, composez le 1-855-506-2007.